
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 24/3 (1997)

DOI: 10.11588/fr.1997.3.61013

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Flossenbürg ouverts à la même époque. Mais le lien entre l'action contre les asociaux et les premières initiatives prises par les SS en matière économique doit également être souligné: la «Société des Terres et Pierres Allemandes», la DEST, fut fondée le 29 avril 1938. A la suite de l'afflux de détenus asociaux aptes au travail, les KL devaient devenir des lieux de production. Mais l'influence des asociaux sur les sociétés concentrationnaires devait rester faible, par suite de leur incapacité à trouver des formes d'organisation comparables à celles des *Schutzhaftlinge*.

L'action «*Arbeitsscheu Reich*» 1938 ne mit cependant pas un terme à la répression. Au début de la guerre, de nouvelles formes «d'asocialité» furent définies, en particulier la délinquance et la prostitution. Quant à la persécution des Sinti et des Roma, elle présenta un caractère à la fois social et racial. Les premières arrestations se déroulèrent lors de l'action «*Arbeitsscheu Reich*». En mai 1940, des familles entières furent déportées. Un camp de Tziganes resta ouvert pendant dix-sept mois à l'intérieur du complexe d'Auschwitz: au total, vingt mille des vingt-trois mille détenus périrent. A la différence des autres catégories d'asociaux, les Tziganes n'eurent donc aucune chance d'être réintégrés à la société. A partir de 1939, le projet d'une loi pour les étrangers à la communauté nationale naquit d'une initiative du chef de l'association bavaroise pour le service des émigrants. En août 1943, les travaux préparatoires étaient achevés mais Hitler refusa de ratifier cette loi. En fait, le principe de cette loi était devenu anachronique: les groupes de personnes visées étaient internés depuis longtemps.

Michel FABRÉGUET, Paris

Albert FISCHER, Hjalmar Schacht und Deutschlands »Judenfrage«. Der »Wirtschaftsdiktator und die Vertreibung der Juden aus der deutschen Wirtschaft, Köln, Wien (Böhlau) 1995, 252 p. (Wirtschafts- und sozialhistorische Studien, 2).

Cet ouvrage a ceci de surprenant que seule la deuxième moitié est consacrée au sujet qu'annonce son titre. L'étude de la question juive en Allemagne ne paraissant pas a priori indispensable pour analyser si Schacht a participé à la politique antijuive du national-socialisme et de quelle façon, d'autant qu'il paraît présomptueux de vouloir, en trente pages, faire le tour de la »question juive« en Allemagne¹.

En revanche, dès qu'on aborde le cœur de l'ouvrage: le comportement de Schacht vis-à-vis des Juifs, on ne peut qu'admirer l'ampleur des sources utilisées (attestée par un millier de notes), la rigueur de la démonstration, l'accumulation de preuves qui emportent la conviction.

Tout au long de sa carrière Schacht a fait passer ses ambitions avant ses convictions, au demeurant assez peu assurées. De 1918 à 1929, il se fait un nom en tant que membre du parti démocrate allemand, qui compte nombre de Juifs dans sa direction et met la lutte contre l'antisémitisme à son programme; c'est l'appartenance à ce parti de centre gauche qui lui vaut d'être nommé à la tête de la Reichsbank en décembre 1923. En 1928-29, Schacht change de camp, combat le plan Young, rencontre Hitler en janvier 1931 et dès lors s'emploie efficacement à faciliter l'arrivée au pouvoir du NSDAP. En récompense, Schacht retrouve dès le 17 mars 1933 la présidence de la Reichsbank dont il avait dû démissionner en 1930, et, un an plus tard, il remplace Kurt Schmitt à la tête du ministère de l'Economie.

1 Le lecteur sera sans doute surpris de lire que la surreprésentation des Juifs dans certains secteurs de l'activité économique et culturelle – même si cette argumentation a été souvent utilisée – serait à l'origine du développement de l'antisémitisme dans l'Allemagne wilhelminienne. Sinon comment expliquer la persistance d'un antisémitisme virulent dans des pays actuellement sans Juifs (Pologne, Autriche). L'auteur est plus convaincant quand il analyse les théories d'un Dühring ou d'un Treitschke qui ont préparé le terrain au racisme hitlérien.

Fischer montre, documents à l'appui, que Schacht non seulement n'a pas combattu les mesures antisémites des nazis, mais qu'il les a parfois anticipées. Son souci majeur était qu'elles ne compromettent pas le redressement de l'économie et des finances allemandes, redressement qui a permis le réarmement forcené du Reich hitlérien. Dans plusieurs discours et articles, Schacht se prononce sans ambages pour la politique raciste et antisémite des nazis. Il demande simplement que des textes réglementaires, des lois, fixent les conditions de l'éviction des Juifs de certaines professions (banque et exportation notamment) et qu'on interdise aux responsables du parti d'organiser ou de tolérer des actions «spontanées» contre des magasins ou des banques juives, actions qui sont montées en épingle par la presse étrangère et risquent de compromettre les exportations. Schacht a servi Hitler et Hitler s'est servi de lui.

En 1939 encore, Schacht élabore un plan, approuvé par Hitler, visant à contraindre les Juifs encore présents en Allemagne à émigrer, en les spoliant des trois-quarts de leurs biens. Même après son limogeage, Schacht n'a pas rompu avec le parti nazi. Il prend cependant contact avec le groupe Beck-Goerdeler, en espérant, en cas de succès des opposants au régime, obtenir un poste de premier plan dans le gouvernement post-hitlérien. Un des conjurés, von Hassell, en septembre 1941, note «qu'il est toujours handicapé par une ambition personnelle démesurée» et il ajoute «que, si Hitler savait le prendre, Schacht accepterait encore de servir le régime»². Après la guerre, Schacht a affirmé avoir beaucoup fait pour adoucir le sort des Juifs. Les documents mis au jour par Fischer démentent ces propos sans contestation possible.

Gilbert BADIA, Paris

Daniel CARPI, *Between Mussolini and Hitler. The Jews and the Italian Authorities in France and Tunisia*, Hanover (University Press of New England) 1994, IX-341 S.

Der verblüffende und auf den ersten Blick geradezu paradox erscheinende Umstand, daß das faschistische Italien bis zum Einmarsch der Wehrmacht im September 1943, als der Staat gelten konnte, der die Juden am entschiedensten vor dem Zugriff der nationalsozialistischen Mörder und ihrer Helfershelfer schützte, hat verständlicherweise schon viele Historiker fasziniert. Auf Grund dieser judenfreundlichen Haltung der Behörden des faschistischen Italiens, selbst nach der Verkündung der antisemitischen Gesetze vom Oktober 1938, lassen sich ein paar grundsätzliche Fragen zum Wesen des deutschen Nationalsozialismus und des italienischen Faschismus stellen.

Welche Faktoren ermöglichten es den Nationalsozialisten, die Juden ohne nennenswerten moralischen Widerstand von Seiten der deutschen Gesellschaft auszugrenzen und zu vernichten? Weshalb fand ein moderner Antisemitismus sowohl in der faschistischen Bewegung Mussolinis als auch in der restlichen italienischen Bevölkerung mit wenigen Ausnahmen, keinen Widerhall? Aus welchen Gründen stieß er sogar auf offene Ablehnung und wurde, als es um die Deportation und Ermordung der Juden ging, von den italienischen Behörden aktiv unterlaufen? Diese grundsätzlichen Fragestellungen haben auch den israelischen Historiker geleitet, als er das Verhältnis der italienischen Behörden zu den in ihrem Machtbereich sich befindlichen Juden, vom Kriegseintritt Italiens im Juni 1940 bis zum deutschen Einmarsch der Wehrmacht im September 1943 erforschte. Carpi beschränkt seine Untersuchung über das Verhältnis zwischen den italienischen Behörden und den jüdischen Menschen in ihrem Machtbereich auf die italienische Besatzungszone in Südfrank-

2 Ulrich VON HASSELL, *Journal d'un conjuré 1938-1944*, Berlin 1996, p. 241.